

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PARIS 19E VILLETTE  
17 PL DE L'ARGONNE  
75938 PARIS CEDEX 19

## Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076  
Référence de l'avis : 23 75 4742189 61  
Contrat de prélèvement : P375018198451  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P375018198451

Numéro de propriétaire : 119 +10005 L

Département d'imposition : 75  
VILLE DE PARIS

Commune d'imposition : 119  
PARIS 19

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 04/08/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 75041

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP PARIS 19E VILLETTE  
17 PL DE L'ARGONNE  
75938 PARIS CEDEX 19  
Tél : 01 44 89 76 67

• **pour le montant de votre impôt :**

CDIF PARIS 1  
SECT. FONC PARIS 19EME ET 20EME A  
6 RUE PAGANINI  
75972 PARIS CEDEX 20  
Tél : 01 53 27 45 77

\* (service gratuit + coût de l'appel)

## Somme à prélever

**37 926,00 €**

Date limite de paiement : 16/10/2023

**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
**la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.**

Compte bancaire : FR76 1695 8000 011X XXXX XXX4 823  
Identifiant de la banque : QNTOFRP1  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,  
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

## DÉBITEUR(S) LÉGal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBFDX2	PRENEUR	SC SCI MICHEL THOMAS

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2022	13,50 %	%	%	0,574 %	6,21 %	0,009 %		
	Taux 2023	20,50 %	%	%	0,58 %	6,21 %	0,072 %		
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE							
	Base	135757			135757	134495	135757		
	Cotisation	27830			787	8352	98		
	Cotisation lissée	27365			763	8157	98	36383	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2022	17434				735	7968	12		
Cotisation 2023	27365				763	8157	98	36383	
Variation	+56,96 %	%	%	+3,81 %	+2,37 %	+716,67 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base collectivité							Droit fixe :		
<p>En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 378798995 . Il est rappelé qu'un lissage de + 228 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.</p> <p>Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 233€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 253€.</p> <p>Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 207 082 154 €.</p> <p>Références administratives : 755 52 021 041 119 119 Z M</p>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	1543		
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt</b>	<b>37926</b>		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.